

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LARDIER VALENCA
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES**

SEANCE du 26.09.13

N° 2013-50

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mil treize et le 26 Septembre 2013 à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 Septembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI.

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet: Demande de subvention FNP dans le cadre d'une démarche globale de prévention des risques professionnels

Le Maire expose que le CDG des Hautes-Alpes a sollicité les collectivités du département afin qu'elles s'engagent avec le Fonds national de prévention de la CNRACL dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Ce projet au-delà du caractère subventionnable va permettre à la collectivité d'entamer une réflexion globale et participative sur les méthodes de travail au sein des services avec pour objectif, l'élaboration du document unique rendu obligatoire par la loi, ainsi que l'élaboration et la mise en place d'outils opérationnels pérennes en matière de suivi de la démarche santé sécurité.

A cet effet, le CDG accompagnera les collectivités dans le montage des dossiers de demande de subvention et dans la procédure de mise en œuvre et suivi de la démarche.

Le maire propose à l'assemblée de :

- S'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels avec l'assistance du CDG,
- Solliciter l'assistance du CDG des Hautes-Alpes par voie de convention,
- S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- Mettre en place en interne une organisation et désigner un référent susceptible de suivre et d'animer la démarche de prévention,
- Solliciter une subvention du fonds national de prévention de la CNRACL.

PREF 05
09/10/2013

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Adopte les propositions du Maire,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette démarche.

Le Maire
Rémi COSTORIER

